

EUROPE OPPORTUNITÉ 2015



Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾

- Période de commercialisation : du 22 juin au 31 août 2015
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions
- Produit émis par SG Issuer⁽²⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
- Garant de l'Émetteur et de la formule : Société Générale. L'investisseur supporte donc le risque de crédit de Société Générale.
- Eligibilité : Compte titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation

⁽¹⁾ En outre, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement effective (dates de remboursement anticipé ou date d'échéance selon le cas). Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.
(2) Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Objectifs d'investissement

POINTS CLÉS

- Un investissement d'une durée de 10 ans maximum
- Un remboursement automatique du capital possible chaque année
- Un seuil de rappel anticipé dégressif de 2% chaque année (98% en année 1, 96% en année 2 et jusqu'à atteindre 80% en année 10)
- Une exposition à la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®], l'indice de référence des marchés actions européens
- Un objectif de gain fixe plafonné à 6% par année écoulée⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 5,87%⁽¹⁾)
- Une perte en capital partielle ou totale à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 40% par rapport à son niveau d'origine
- Un remboursement du capital initial à l'échéance⁽¹⁾ si l'indice n'a pas baissé de plus de 40% au terme des 10 ans, par rapport à son niveau d'origine

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Europe Opportunité 2015, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et les taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Les titres de créance « Europe Opportunité 2015 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Europe Opportunité 2015 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Avantages/Inconvénients

AVANTAGES

- Un remboursement possible avec gain, non seulement à l'échéance des 10 ans, mais aussi par anticipation : il suffit qu'à l'une des dates de constatation annuelle l'indice Euro Stoxx 50[®] enregistre une hausse par rapport à son niveau d'origine supérieure au seuil de rappel anticipé pour que le capital soit restitué avec versement d'un gain de 6% par année écoulée⁽¹⁾ et qu'Europe Opportunité 2015 prenne fin.
- A l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] n'a pas baissé de plus de 20% par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur a l'opportunité de recevoir un gain de 6% par année écoulée⁽¹⁾ (soit un gain de 60% à l'échéance des 10 ans) en plus de son capital initial.
- Un remboursement du capital initial à l'échéance⁽¹⁾ dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau d'origine.

INCONVÉNIENTS

- Un risque de perte partielle ou totale en capital à l'échéance, dans le cas où l'indice Euro Stoxx 50® clôture en dessous de 60% de son niveau d'origine. En outre, en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant de l'Émetteur et de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du Garant de l'Émetteur et de la formule (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le Taux de Rendement Annuel brut est plafonné à 5,87%⁽¹⁾ même si l'indice Euro Stoxx 50[®] offre un rendement supérieur.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50[®]. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Le rendement d'Europe Opportunité 2015 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40%.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®], des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Détails du mécanisme de remboursement

MECANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 1 à 9, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] depuis la date de constatation initiale (le 31 août 2015) est supérieure ou égale au seuil de rappel anticipé (défini ci-dessous), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾:

L'intégralité de son capital initial + un gain de 6% par année écoulée depuis l'origine

(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 5,87%(2))

Un seuil de rappel anticipé dégressif

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Niveau de rappel anticipé	98%	96%	94%	92%	90%	88%	86%	84%	82%	80%

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale du 1^{er} septembre 2025, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] depuis la date de constatation initiale (le 31 août 2015) :

Cas favorable

Si la performance est **supérieure ou égale** à -20%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 8 septembre 2025 :

L'intégralité de son capital initial + un gain de 6% par année écoulée depuis l'origine (soit 60%)

(Soit un Taux de Rendement Annuel de 4,80%⁽²⁾)

Cas médian

Si la performance est **inférieure** à -20% mais **supérieure ou égale** à -40%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 8 septembre 2025 :

L'intégralité de son capital initial (Soit un Taux de Rendement Annuel nul⁽²⁾)

Cas défavorable

Si la performance est **inférieure** à -40%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 8 septembre 2025 :

La valeur finale⁽³⁾ de l'indice Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

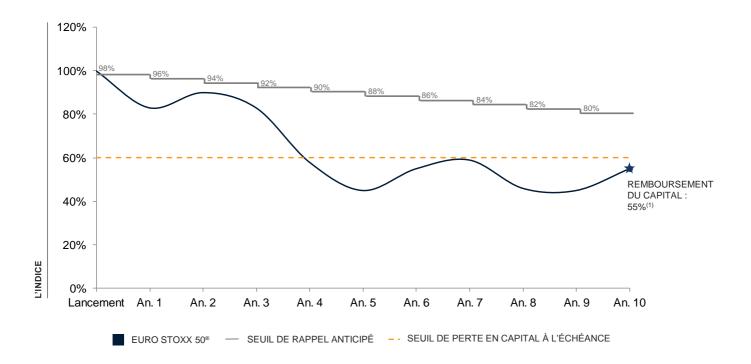
⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ La valeur finale de l'indice Euro Stoxx 50® à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 40%



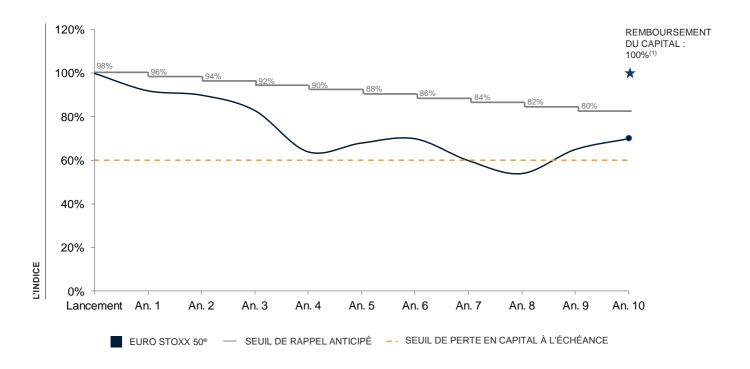
- À l'issue des années 1 à 9, l'indice Euro Stoxx 50[®] enregistre uniquement des performances depuis l'origine inférieures au seuil de rappel anticipé. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 10 ans, l'indice Euro Stoxx 50[®] enregistre une performance de -45% depuis l'origine. L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'indice, soit 55% du capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de -5,79%⁽¹⁾ égal au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'indice. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.



Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO MÉDIAN: BAISSE DE L'INDICE COMPRISE ENTRE 20% ET 40%



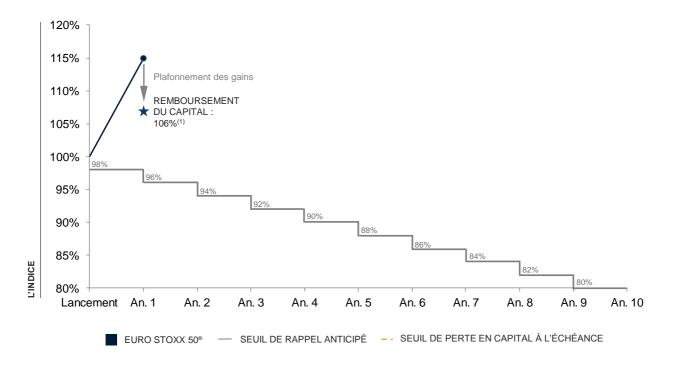
- À l'issue des années 1 à 9, l'indice enregistre uniquement des performances depuis l'origine inférieures au seuil de rappel anticipé. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 10 ans, l'indice Euro Stoxx 50[®] enregistre une performance de -30% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -40%. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 0,00%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel de -3,49% pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de remboursement du produit.



Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE



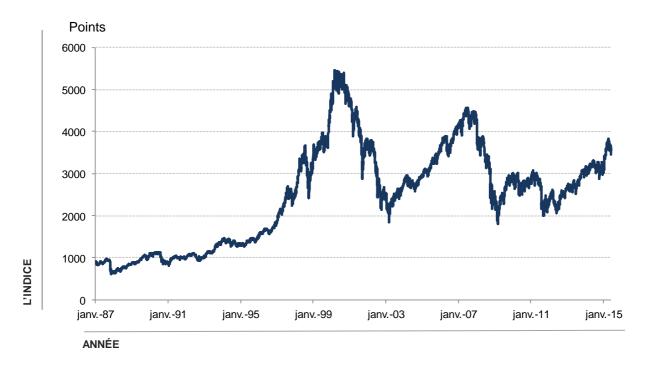
- À l'issue de la 1ère année, l'indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance depuis l'origine supérieure au seuil de rappel anticipé (+15%). Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial plus un gain de 6% par année écoulée depuis l'origine, soit 106% du capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel maximum de 5,87%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel de 14,66% pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.



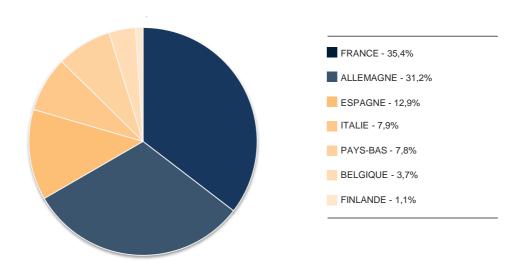
L'indice sous-jacent : l'Euro Stoxx 50®

L'indice Euro Stoxx 50[®], **dividendes non réinvestis**, est composé des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone Euro.

ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'INDICE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE



Source: Bloomberg, au 08/06/2015. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Caractéristiques principales

Туре	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.			
Emetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., ellemême filiale à 100% de Société Générale)			
Garant	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A. Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.)			
Devise	EUR			
Code ISIN	FR0012789816			
Cotation	Bourse du Luxembourg			
Eligibilité	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
Période de commercialisation	Du 22/06/2015 au 31/08/2015			
Prix d'émission	100% de la valeur nominale			
Valeur nominale	1 000 euros			
Montant minimum de souscription	1 000 euros. Si le cadre d'investissement du produit est un contr d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimu d'investissement ne s'applique pas.			
Date d'émission	22/06/2015			
Date de constatation initiale	31/08/2015			
Dates de constatation annuelle	31/08/2016; 31/08/2017; 31/08/2018; 02/09/2019; 31/08/2020; 31/08/2021; 31/08/2022; 31/08/2023; 02/09/2024; 01/09/2025			
Dates de remboursement anticipé	07/09/2016; 07/09/2017; 07/09/2018; 09/09/2019; 07/09/2020; 07/09/2021; 07/09/2022; 07/09/2023; 09/09/2024			
Date d'échéance	08/09/2025			
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50 [®] , dividendes non réinvestis			
Liquidité	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.			
Commission de souscription / rachat	Néant / Néant			
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annue moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) égale au maximu à 0,45% du montant des Titres effectivement placés. Ces commissio sont incluses dans le prix d'achat.			
Règlement/Livraison	Euroclear France			
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.			
Valorisation	Cours publié quotidiennement sur les pages Sixtelekurs et Reuters. La valorisation est par ailleurs tenue à disposition du public sur demande et permanence. À titre indicatif, une double valorisation sera égalemen assurée, tous les 15 jours, par Thomson Reuters (société indépendante).			

Facteurs de risques

Disponibilité du prospectus : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 18 juin 2015, se rattachant au prospectus de base en date du 02/10/2014, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-16388 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site «http://prospectus.socgen.com», sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Commercialisation dans le cadre de l'assurance vie : Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON »(AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DESPERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION S.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Avertissement relatif à l'indice : L'indice mentionné dans le présent document (l' « Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'Indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.



EXCLUSIVE PARTNERS124 BOULEVARD HAUSSMANN
75008 PARIS